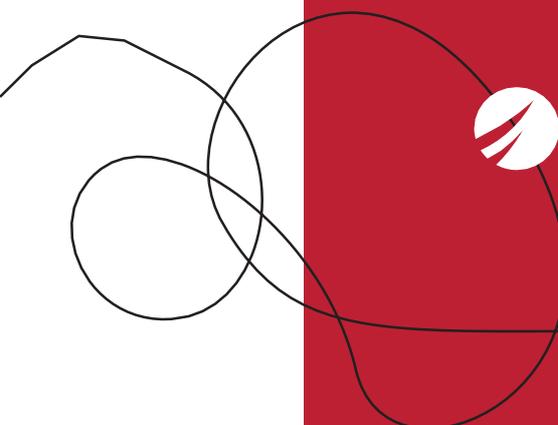


ERFPS

ESPACE RÉGIONAL DE FORMATION DES PROFESSIONS DE SANTÉ



TAXE D'APPRENTISSAGE

.....

**AVEC LA TAXE D'APPRENTISSAGE,
INVESTISSEZ DANS LES COMPETENCES DE DEMAIN**

.....

CHU
ROUEN NORMANDIE

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'actions suivante :
ACTIONS DE FORMATION



RÉGION
NORMANDIE

- L'Espace Régional de Formation des Professions de Santé est un centre de formation favorisant le rapprochement pédagogique et culturel entre les étudiants, les soignants, les médecins et les chercheurs.

- **Situé au sein du Campus Santé Rouen Normandie :**
 - CHU Rouen et son Médical Training Center,
 - UFR Santé,
 - Pôle Rouen Innovation Santé,

- **Dédié à :**
 - la formation initiale des professionnels de santé,
 - avec une dynamique de formation continue.

- **Qui offre une diversité des formations :**
 - 13 instituts de formation dans un même bâtiment (13 000 m² sur 5 niveaux),
 - soit près de 1600 élèves/étudiants (hors actions de formation continue et préparations aux concours d'entrée) se formant soit à leur premier métier, soit en démarche de promotion professionnelle, soit en reconversion ou réinsertion professionnelle.

- **Avec une ouverture sur l'international :**
 - partenariats pédagogiques (Canada, Tunisie, Brésil, Pologne, Vietnam),
 - programme Erasmus+.

- **Qui dispose :**
 - d'un centre de documentation,
 - d'un service de médecine préventive,

- L'Espace Régional de Formation des Professions de Santé combine des espaces dédiés à chaque institut de formation et des espaces partagés afin de favoriser la qualité de la formation, la mutualisation des compétences et des ressources, le développement d'une culture commune.





Taxe d'apprentissage

AVEC LA TAXE D'APPRENTISSAGE, INVESTISSEZ DANS LES COMPETENCES DE DEMAIN

SOINS INFIRMIERS

Institut de Formation en Soins Infirmiers Durée des études 3 ans	Institut de Formation d'Infirmiers Anesthésistes Durée des études 2 ans
Institut de Formation d'Infirmiers de Bloc Opératoire Durée des études 24 mois	Institut de Formation de Puériculture Durée des études 12 mois
Institut de Formation d'aides-Soignants Durée des études 12 mois	Institut de Formation d'auxiliaires de Puériculture Durée des études 12 mois

SOINS DE REEDUCATION

Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie Durée des études 1an+ 4 ans	Institut de Formation en Psychomotricité Durée des études 3 ans
Institut de Formation en Ergothérapie Durée des études 3 ans	

MAÏEUTIQUE / SAGE-FEMME

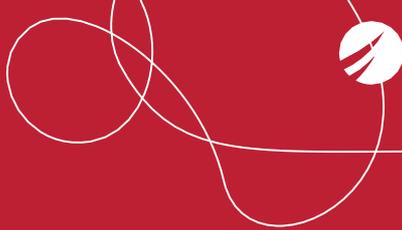
Département des études de Sages-femmes Durée des études 5 ans
--

TRANSPORT SANITAIRE

Institut de Formation d'Ambulanciers Durée de formation 23 semaines	Institut de Formation d'Auxiliaires Ambulanciers Durée de formation 91 heures
--	--

MANAGEMENT ET PEDAGOGIE

Institut de Formation des Cadres de Santé Durée des études 10 mois



Taxe d'apprentissage

AVEC LA TAXE D'APPRENTISSAGE, INVESTISSEZ DANS LES COMPETENCES DE DEMAIN

Pourquoi verser la taxe d'apprentissage aux instituts de formation de l'Espace Régional de Formation des Professions de Santé du CHU Rouen Normandie ?

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont vous avez la libre affectation. Elle est une ressource indispensable pour garantir à nos étudiants / élèves des diplômes de qualité et pour former les professionnels de demain.

la taxe d'apprentissage permet aux instituts de formation de l'Espace Régional de Formation des Professions de Santé de :

- contribuer au développement et à la professionnalisation de nos nombreuses formations,
- soutenir nos projets pédagogiques innovants comme les outils de simulation,
- aménager et équiper nos salles,
- renouveler nos fonds documentaires techniques.

et ainsi permettre à nos équipes pédagogiques de continuer la qualité de l'enseignement dispensé auprès de nos étudiants / élèves.

Comment verser votre taxe d'apprentissage aux instituts de formation de l'Espace Régional de Formation des Professions de Santé du CHU de Rouen ?

11 de nos formations sont autorisées à percevoir le solde des 13% de la taxe d'apprentissage (liste des instituts de formation habilités consultable sur le site de la Préfecture de la Région Normandie) : ambulanciers, aides-soignants, auxiliaires de puériculture, infirmiers en soins généraux, infirmiers spécialisés (puériculture, bloc opératoire, anesthésie), ergothérapeutes, psychomotriciens, masseurs kinésithérapeutes, sages-femmes.

Les modalités pour le versement de votre taxe d'apprentissage :

- en suivant les consignes précisées dans le formulaire accessible en ligne
- par virement ou par chèque en précisant le ou les institut(s) bénéficiaire(s) avec leur numéro UAI

Espace Régional de Formation des Professions de Santé

14, rue du Professeur Stewart - 76042 Rouen cedex 1

Téléphone accueil 02 32 88 85 85

site internet : www.erfps.chu-rouen.fr

fabienne.darcet@chu-rouen.fr

elisabeth.jacquemin@chu-rouen.fr

jean-charles.langlois@chu-rouen.fr

pascale.le-noret@chu-rouen.fr

thierry.line@chu-rouen.fr

prisilla.plawner@chu-rouen.fr

cecile.rasse@chu-rouen.fr

